Certificat de Spécialisation Coiffure, coupe, couleur

Pour la première semaine de cours au CFA, nous vous demandons d'acheter :

I – Du matériel de dessin :

- 3 crayons de papier 2H HB 2B
- Papier blanc ordinaire (type papier imprimante)
- Taille-crayons
- Gomme
- 1 boîte de 36 crayons de couleur marque « FABER CASTEL - Château » (non aquarellables)

II - Du matériel d'enseignement général :

1 classeur pour archiver vos cours + Intercalaires
1 trieur + feuilles simples et doubles
1 crayon de papier ou critérium
4 stylos de différentes couleurs
1 gomme blanche
1 tube de colle
1 paire de ciseaux
1 règle plate graduée
1 équerre
1 taille crayons
2 surligneurs couleur de votre choix
1 clé USB
1 cadenas pour votre casier
1 calculatrice scientifique type collège ➔ **téléphone portable non accepté**

ALMEA FORMATIONS INTERPRO MARNE
32 rue Benjamin Franklin – CS70021 - 51016 Châlons-en-Champagne Cedex
03 26 69 25 85 - contact@almea-formations-51.fr - www.almea-formations.fr
N° SIRET 509 232 831 00016

Certificat de Spécialisation Coiffure, coupe, couleur

Lors de votre première semaine de cours au CFA, il vous sera vendu :

- **Une méthode de coupe « Coloration, effet de couleur » :** La méthode PI BY RP de Raphaël PERRIER
- **Des têtes d'apprentissage** (7 têtes)
- **Du matériel professionnel** (lisseur, matériel de coloration, balance, ...)

A noter que pour cette année, une partie de cet équipement professionnel vous sera offert.

Il restera à votre charge : 105,00 € TTC

Le règlement se fera exclusivement **par chèque à l'ordre de Hair Agency.**

Ce chèque est à donner dès la première semaine de cours au CFA.

Possibilité de payer en 2 fois en faisant 2 chèques

Possibilité d'un paiement par chèque de banque si vous n'avez pas de chéquier

Les paiements en espèces, CB ou virement bancaire ne sont pas acceptés.

Important : Prévoir plusieurs sacs suffisamment volumineux pour le transport des têtes et du matériel.

Pour assurer le bon déroulement de la formation, il est indispensable que les apprentis soient en possession de leur matériel dès la première semaine de cours. Les apprentis n'étant pas en possession de leur matériel dès la première semaine de formation ne seront pas acceptés pendant leurs heures de travaux pratiques